

Motion au Conseil Municipal du lundi 22 janvier 2018

Vœu à l'initiative du groupe des élu.es écologistes de la Ville de Strasbourg : Strasbourg, Ville sans perturbateurs endocriniens

Engager notre ville vers un territoire sans perturbateurs endocriniens est un symbole fort et présente un intérêt local indéniable. En effet, préserver l'écosystème et éliminer les perturbateurs endocriniens sont des enjeux de santé publique.

Ce vœu s'inscrit dans la lignée de la politique déjà engagée par notre collectivité dans ce domaine et la renforce. Il vient notamment faire écho et prolonger notre démarche de suppression progressive des matériels comportant des perturbateurs endocriniens pour cuisiner et chauffer les repas dans les écoles.

Il est proposé au Conseil municipal que la Ville de Strasbourg rejoigne la charte d'engagement « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens » proposée par le Réseau environnement et santé (RES) et jointe en annexe.

**Adopté le 22 janvier 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 25 janvier 2018**

Charte d'engagement :

Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens »

OBJET : Protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens

CONSIDERANT :

Que les perturbateurs endocriniens (EDC, Endocrine Disrupting Chemicals en anglais) sont « *des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants* » (OMS 2002),

Que l'Organisation Mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement considère les Perturbateurs Endocriniens comme « une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution »

Que le programme d'action général de l'Union européenne pour l'environnement énumère comme l'un des neuf objectifs prioritaires à atteindre à l'horizon 2020 : protéger les citoyens de l'Union contre les pressions et les risques pour la santé et le bien-être liés à l'environnement

Que la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en avril 2014 a fixé comme objectif de « Réduire l'exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens »

..... s'engage à la mise en place dans l'année en cours d'un plan incluant les dispositions suivantes :

1/ Interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)) sur leur territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions

2/ Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens

3/ Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens

4/ Mettre en place des critères d'éco conditionnalité interdisant les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics

5/ Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018 - Point n°28

Vœu à l'initiative du groupe des élu.es écologistes de la Ville de Strasbourg :
Strasbourg, Ville sans perturbateurs endocriniens.

Pour

39

BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, PEIROTES-Edith, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, ZUBER-Catherine

Contre

1

BEZZARI-Mina

Abstention

0

Point 28 de l'ordre du jour :

**Vœu à l'initiative du groupe des élu.es écologistes de la Ville de Strasbourg :
Strasbourg, Ville sans perturbateurs endocriniens.**

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 39

Contre : 1

Abstention : 0

Observations (ne modifiant pas le résultat des votes) :

Erreur de vote de Mme Bezzari qui a voté « contre » alors qu'elle souhaitait voter « pour »